

DEPARTEMENT DU MORBIHAN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****COMMUNE DE CAMPENEAC****Séance du 16 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre à vingt heures et cinq minutes, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 10 octobre 2025.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - WHITE Cécile - DRAGON Sandra - JUGEL Stéven - MAHIEUX Jérémy - MORIN DIEGO Isabelle - PICARD Laurence - DENIS Stéphane - GRANDVALLET Chantal - PONGERARD Pascale - DELERUE David.

Absent : DELOURME Jean-Pierre ayant donné procuration à Laurence PICARD, MOUNIER Benoit ayant donné procuration à Jérémy MAHIEUX, ALIX Mathilde.

Secrétaire de séance : Nolwenn LE MOIGNE.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2025/069**Objet : Désignation d'un secrétaire de séance.**

Le Conseil municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précisent les articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est proposé la candidature de Madame Nolwenn LE MOIGNE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède alors à un vote dont les résultats sont les suivants :

- | | | |
|-----------------|------------------|---------------------------|
| - Présents : 16 | - Pour : 18 | - Majorité absolue : 10 |
| - Votants : 18 | - Contre : 0 | - Suffrages exprimés : 18 |
| | - Abstention : 0 | |

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **Désigne** Madame Nolwenn LE MOIGNE en qualité de secrétaire de séance.

Pour copie conforme,

Hania RENAUDIE,
Maire.



Nolwenn LE MOIGNE,
Secrétaire de séance.